

# La Charte « Bâtir l'École du XXI<sup>e</sup> siècle » et l'évolution du métier d'enseignant

Philippe MEIRIEU  
Directeur de l'Institut national de recherche pédagogique

La Charte proposée par le Ministre de l'Éducation nationale, de la recherche et de la technologie sous le titre « Bâtir l'école du XXI<sup>e</sup> siècle » représente une démarche de travail qui n'a pas toujours été bien comprise. C'est que l'Éducation nationale pense encore, de manière trop systématique, en termes d'**innovation** ou de **réforme** : pour beaucoup d'entre nous, il y aurait, d'un côté, des innovations, nécessairement locales, dues, pour l'essentiel, au charisme de quelques individus particulièrement dévoués et vouées à disparaître avec eux, et, de l'autre côté, des réformes, venant nécessairement du « haut » et s'appliquant de manière identique à tous.

Or, la Charte suggère une autre logique : elle s'efforce d'**articuler la prise en compte d'évolutions en cours et la régulation de celles-ci par la recherche**. C'est là son originalité. C'est là, aussi, l'origine de bien des malentendus. Ainsi, certaines écoles, voyant la Charte comme une invitation à l'innovation n'ont-elles pas compris pourquoi l'administration, à cette occasion, ne leur offrait pas des moyens supplémentaires ou des dérogations spéciales. D'autres, la percevant comme une réforme se sont demandées pourquoi on faisait appel au volontariat dans une démarche qui devait s'imposer systématiquement à tous... Or, c'est de tout autre chose qu'il s'agit : la Charte reprend les orientations fondatrices de la Loi d'orientation de 1989, constate que, depuis lors, de nombreuses initiatives se sont développées dans l'enseignement primaire (en particulier sur la délicate question de la gestion des rythmes scolaires), prend acte de l'engagement de partenaires toujours plus nombreux pour participer à la réussite de l'école (collectivités territoriales, autres ministères, associations, parents d'élèves, etc.), intègre l'arrivée des aides-éducateurs et propose un cadre pour une régulation intelligente de cet ensemble de phénomènes.

En effet, s'il est clair que l'existence d'intervenants extérieurs, comme la présence des emplois-jeunes peuvent contribuer à apporter un précieux soutien aux enseignants, il est évident aussi que cette multiplication des adultes de référence dans l'école primaire peut être également vécue comme un brouillage des fonctions réciproques, une dilution des objectifs et un éparpillement nuisible à la cohérence des apprentissages des élèves. Des municipalités peuvent aussi mener, ici ou là, des politiques électoralistes qui les amènent à subventionner des cours de musique ou de théâtre, des équipements audiovisuels ou informatiques, des voyages scolaires

de toutes sortes, sans que ces activités soient articulées aux apprentissages scolaires eux-mêmes et en prenant le risque qu'ils fonctionnent même parfois comme exutoires ou compensation par rapport au travail de l'enseignant. Dans les pires des cas, nous assistons à la dérive bien connue : l'enseignant se charge, le matin, des enseignements fondamentaux et austères, décisifs pour l'avenir scolaire des enfants, laissant à des intervenants extérieurs, l'après-midi, le soin d'organiser des activités intéressantes, voire ludiques mais dont l'impact sur la scolarité est considérée comme nul.

La question essentielle que pose la Charte est donc bien celle du partenariat : comment faire en sorte de dépasser le **partenariat de substitution** (quand des enseignants se déchargent purement et simplement de certaines activités au profit de personnes extérieures) ou **de juxtaposition** (quand des enseignants confient, par exemple, une partie de leurs élèves à des collaborateurs sans contrôler la nature du travail effectué) ? Comment créer les conditions d'un véritable **partenariat interactif**, au service d'apprentissages cohérents, articulés entre eux, dans une gestion du temps adaptée à l'enfant ?

Ainsi posée la question du partenariat n'est pas véritablement une question spécifique. Elle s'inscrit dans une reconfiguration plus globale du métier d'enseignant : à partir du moment où l'enseignant ne travaille plus de manière solitaire mais considère l'équipe pédagogique comme une ressource au service de tous les élèves de l'école, dans la mesure où il intègre de mieux en mieux le livre (à travers les Bibliothèques Centres documentaires, par exemple), les nouvelles technologies (didacticiels, Internet), les ressources offertes par l'environnement, etc... le partenariat devient une dimension essentielle de son métier.

Lui, qui assumait jusqu'ici la responsabilité solitaire de « procédures de transmission des savoirs » (ce que l'on nommait jadis « les cours » ou « les leçons ») doit devenir responsable, en collaboration avec les collègues de son établissement, du « processus d'apprentissage de ses élèves ». Il lui faut renoncer à être le seul médiateur entre l'élève et le monde, non pour abandonner son pouvoir éducatif, mais pour le retrouver, au contraire, dans la régulation de l'ensemble des médiations qu'il peut proposer. Certes, il doit rester, en liaison avec sa tutelle institutionnelle, le garant des objectifs poursuivis et le maître d'œuvre d'une évaluation rigoureuse de ceux-ci. Il doit demeurer, au plus près de chaque élève, le guide pédagogique, le recours en cas de difficulté et l'interlocuteur capable d'informer les parents de la progression de leur enfant. Mais rien ne l'empêche, bien au contraire, de déléguer à des ressources multiples la tâche de diffuser des informations spécifiques, voire de faire effectuer des exercices nécessaires à un moment donné de la progression de l'élève.

Ce mouvement de bascule, absolument nécessaire pour que l'enseignant trouve un statut intellectuel et social accordé avec l'évolution des sociétés et puisse accomplir sa véritable mission d'éducation, pose un ensemble de problèmes que l'on commence à déceler et qu'il faudra impérativement traiter dans les années qui viennent.

D'une part, il s'agit bien d'*accompagner un changement d'identité professionnelle*, d'autant plus difficile que les modèles identificatoires anciens ne fonctionnent plus et que de nouveaux n'ont pas encore véritablement émergé : il faut

imaginer un enseignant moins rivé sur des comportements traditionnels, ferme, plus que jamais, sur les objectifs d'apprentissage mais ouvert à tout ce qui peut aider ses élèves à mieux apprendre, en contact avec des partenaires dont il sait précisément ce qu'ils peuvent leur apporter, s'informant au quotidien des ressources nouvelles qui peuvent constituer un recours efficace face à telle ou telle difficulté. (situations-problèmes, jeux pédagogiques, documentation écrite, audiovisuelle, multimédia, enquêtes de terrain, échanges partenariaux de toutes sortes, etc.). L'inventivité des enseignants est d'ailleurs ici assez peu exploitée et chacun est trop souvent condamné à réinventer dans la solitude ce qui a déjà été expérimenté ailleurs.

D'autre part, et pour permettre cette évolution nécessaire du métier d'enseignant, il est aujourd'hui essentiel de *construire de solides formations au partenariat*. Dans la mesure où les enseignants n'ont plus le monopole de la diffusion des savoirs, il leur est nécessaire d'apprendre à collaborer avec l'ensemble des acteurs sociaux susceptibles de représenter pour eux et leurs élèves des ressources importantes. Or, les enseignants sont généralement trop méfiants et solitaires. S'ils doivent exercer un esprit critique et maintenir une vigilance attentive sur l'ensemble des outils et supports véhiculant de l'information, s'ils doivent sans cesse s'interroger sur la manière de transformer ces informations en véritables connaissances, en les inscrivant dans une démarche de problématisation, ils ne doivent pas, pour autant, s'ériger en juges des personnes et adopter envers tout partenaire extérieur au corps enseignant une position de surplomb. A cet égard, il conviendrait sans doute de réfléchir à l'élaboration d'un « charte du partenariat scolaire », définissant les droits et devoirs des divers partenaires qui collaborent avec l'école (presse, associations, professionnels, entreprises, etc.). Cette charte garantirait les possibilités pour l'école de poursuivre sa mission proprement éducative en collaboration avec des partenaires qui s'engageraient à respecter certaines règles : il n'est pas acceptable, par exemple, que des entreprises profitent du sous-équipement scolaire pour diffuser des matériaux comportant explicitement une dimension publicitaire. Mais il n'est pas possible, réciproquement, de placer les partenaires de l'école dans une position de sous-traitance ou de simple exécution. Un cadre doit donc être élaboré qui prenne également pour référence de véritables principes éducatifs.

Au total, ces réflexions devraient permettre de définir les conditions fondamentales pour que des élèves bénéficient d'un encadrement éducatif de qualité. Il faut, en effet, leur garantir, dans chaque école,

- 1) une tutelle éducative comportant un suivi individualisé de leurs apprentissages,
- 2) des outils de liaison avec les enseignants, les intervenants et les familles, précisant les objectifs de formation qui font l'objet d'évaluations régulières et d'une évaluation finale,
- 3) un ensemble de ressources et de situations d'apprentissage dont l'usage est régulé par les enseignants.

La recherche menée par l'Institut national de recherche pédagogique sur un échantillon de mille huit cent écoles devrait permettre de mieux comprendre comment ces conditions peuvent être réunies et quels sont les moyens requis pour qu'elles soient efficaces. Il s'agit bien de contribuer à réguler l'évolution de l'exercice

d'un métier par une observation précise de ses conditions d'exercice, par l'invention d'outils permettant de mieux évaluer les effets produits, par une mutualisation des expériences réciproques. Les chercheurs de l'INRP ont ici un rôle important : non pour dire, en surplomb, où est la vérité, mais – comme tout enseignant dans sa classe – pour aider chacun à la trouver. C'est bien là, d'ailleurs, l'origine du mot « pédagogue » : « celui qui accompagne »...